

Audience auprès du SIEC
Mercredi 09 Avril 2025

Participants :

Pour le SIEC :

Aurore COLLET, Directrice

Laurence TOUBIANA, secrétaire générale

Alan BONETTO-BOISARD, Chef de la division de l'enseignement général et technologique

Pour la Régionale de l'APPEP :

Emmanuelle CARLIN, Présidente, de la régionale francilienne

Christine MARINOV, membre du bureau

Mme Collet remplace M. Müller à la direction du SIEC depuis ce mois de mars.

Après les remerciements d'usage, nous abordons l'objet de notre demande d'audience : il s'agit de nous assurer d'une confirmation de l'organisation de la correction du baccalauréat par distinction de « viviers », permettant d'assumer la lourde tâche de correction qui incombe assez spécifiquement aux professeurs de philosophie à l'examen. Nous soulignons que malgré les promesses qui nous avaient été faites l'année passée, des collègues se sont retrouvés convoqués à la fois pour des corrections en tronc commun, en spécialité et comme examinateurs du grand oral. Nous souhaitons que les convocations nous parviennent dans un délai suffisant à l'organisation de notre fin d'année scolaire. Nous interrogeons les délais de correction et le nombre de copies attribuées à chacun, en déplorant la récurrence de l'attribution tardive de copies. Nous revenons sur les problèmes de fraude générés notamment aujourd'hui par l'IA et la possibilité pour des candidats de faire usage d'ordinateurs leur donnant ainsi accès à internet. Nous portons la requête des collègues qui se plaignent de la lourdeur des moyens de correction offerts par l'application Santorin : la plupart des collègues regrettent ainsi de ne plus pouvoir vraiment corriger, mais de devoir simplement apprécier une copie. Nous rappelons par ailleurs les difficultés liées à un mauvais scannage des copies.

Nos interlocuteurs nous remercient de leur avoir préalablement transmis l'analyse faite par le bureau national de l'APPEP de l'enquête menée auprès des correcteurs de la session 2024. Ils proposent de la transmettre à la DGESCO, mieux à même de tirer profit de nos retours. Pour l'ensemble de l'épreuve de philosophie l'an dernier, 963 professeurs ont été convoqués, 71 ont dû être remplacés, 1034 ayant été convoqués. 145 l'ont été pour l'épreuve de spécialité, ainsi que le grand oral. Tous les professeurs convocables des trois académies sont ainsi convoqués.

Ils nous confirment la répartition par « vivier ». Les correcteurs du tronc commun recevront 125 copies maximum, pour le bac général ; 165 maximum pour le bac technologique : en HLP, 70 copies. Les enseignants convoqués pour le Grand Oral pour la spécialité pivot HLP sont ceux du vivier des corrections des Enseignements De Spécialité. La décharge de correction de copies n'est pas prévue, en revanche une organisation du calendrier de correction est mise en place. Des professeurs enseignant HLP en première peuvent être convoqués en tant qu'examinateurs « candidates » au Grand oral, tant qu'ils n'ont pas d'autre mission en parallèle.

Les lots seront attribués en tronc commun le 18 juin seulement, mais dès 8h. La réunion d'entente devrait être proposée par l'inspection le 17 juin. En HLP, le 20 juin dès 8h. Les notes devront être remontées pour le 30 juin au soir. La réunion d'harmonisation réglementaire, réunissant quelques collègues autour de l'inspection, se tenant le 1^{er} juillet. Elle concerne les deux épreuves, de tronc commun et de spécialité HLP.

Nous nous en étonnons pour deux raisons : lexicale, la réunion d'harmonisation désignant la deuxième réunion, entre tous les collègues et l'inspection avant la remontée des notes ; nous soulevons d'autre part la possibilité lors de cette réunion dite « d'harmonisation réglementaire » de changer les notes des correcteurs. C'est en effet possible, mais ce ne serait pas pratiqué. L'an dernier aucune note n'a été changée : nos réunions de suivi auraient donc été suffisamment efficaces. Cela reste à suivre pour élucidation, en interrogeant l'inspection : rien ne garantit qu'il n'y aura pas, cette année, d'« harmonisation statistique » des lots. L'Appel a dénoncé cette pratique qui dépossède les correcteurs de leurs notes dès qu'elle en a eu connaissance : <https://www.appep.net/corrections-du-baccalaureat-non-au-tripatouillage-des-notes/>

. Ce que nous appelions réunion d'« harmonisation » se nomme désormais « réunion de suivi » pour concertation et régulation des corrections. Cette année, elle aurait lieu le 27 juin.

Nous déduisons qu'en tronc commun, nous disposerons de 10 jours ouvrables de correction, ce qui représente 12 copies par jours en général, et près de 17 (!) en technologique, ce qui risque de provoquer un effet de saturation insupportable, voire nuisible aux candidats. En spécialité, les correcteurs auront deux lots, donc 70 copies à corriger en 4 jours ouvrables. Les jurys de grand oral se réunissent du 24 au 26 juin.

Il est impératif que dès réception de nos lots, nous en accusions bonne réception, quitte à les télécharger – sans quoi, même si nous les corrigeons effectivement, nos lots peuvent être réattribués, ce qui est source de chaos. Le SIEC n'espionne pas notre correction, se contentant de distribuer les lots et de clôturer. Si un collègue clôturait par erreur son lot de copies, il est invité à contacter immédiatement le SIEC qui le rouvrirait.

Nous devrions recevoir nos convocations dès le 15 mai.

Concernant la fraude, une rencontre a eu lieu en novembre avec les inspecteurs des académies franciliennes. Une dizaine de cas ont été détectés. Les logiciels de détection de l'IA ne permettent pas d'établir, d'un point de vue légal, la matérialité de la fraude et, par conséquent, de sanctionner un candidat qui aurait recouru, pendant l'épreuve, à une IA. La démarche risque d'être cassée au tribunal administratif et le SIEC peut se voir alors condamné aux dépens. Le recours au brouilleur dans l'établissement est également impossible, car cela affecterait le domaine public. Sur l'essentiel des 120000 candidats, les fraudes restent manuscrites en réalité. Il est tout à fait possible aux établissements de faire l'achat de détecteurs de téléphones portables, mais le SIEC n'a en la matière aucun pouvoir de contrainte. Il est évidemment possible de saisir le CA ou le rectorat, par voie syndicale éventuellement.

Nous sommes étonnés qu'aucune réponse concrète ne soit apportée par le service des examens au problème de la fraude, alors que celui-ci met en cause la sincérité des notes à un examen et

le principe d'une notation équitable, que le SIEC doit garantir. Le correcteur serait donc censé corriger des copies qu'il sait frauduleuses comme des copies « normales ».

Si un collègue se retrouve dans la situation d'évaluer ses propres élèves au second groupe d'épreuves c'est un désordre de convocation imputable à l'organisation locale, mais certainement pas au SIEC, qui va faire un rappel à l'ordre auprès des établissements.

L'application Santorin permet actuellement de remettre en ordre les copies scannées dans le désordre. Elle s'est perfectionnée pour permettre une correction plus fine, à tester. Nous sommes invités à faire un bilan de correction pour un retour d'expérience informel auprès de nos interlocuteurs, qui nous propose bien volontiers de revenir les rencontrer dès fin septembre pour faire remonter nos propositions d'amélioration – et nos critiques.

Ainsi nous nous quittons sur cette promesse de nous revoir dès la rentrée, pour assurer une facilitation de notre travail de correction. L'audience s'achève sur des remerciements réciproques.